

En Partenariat avec

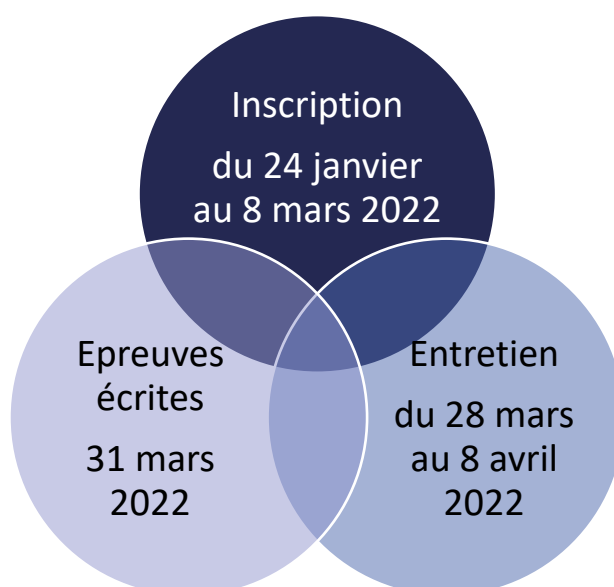


ANNEE 2022

# CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

**Sélection pour l'admission dans les instituts de formation en  
soins infirmiers du regroupement de Normandie**



**IFSI : CALVADOS, EURE, MANCHE, ORNE, SEINE-MARITIME**

**Cette notice est à lire et à conserver par le candidat**

# SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	1
2. MODALITES	2
3. PLACES OUVERTES DANS LE REGROUPEMENT	3
4. CALENDRIER	4
5. PIECES A FOURNIR	4
6. DIFFUSION DES RESULTATS	5
7. INFORMATIONS POST-ADMISSION	6
7.1 FINANCEMENT DE LA FORMATION	6
7.2 BOURSES D'ETUDES	7
7.3 VACCINATIONS	7
8. FICHE D'INSCRIPTION 2022	8
9. AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES	10

# 1. INFORMATIONS GENERALES

## **Vous devez déposer le dossier d'inscription dans l'IFSI où vous souhaitez suivre vos études (CHOIX 1).**

(Certains instituts proposent une préinscription en ligne. Vous disposez de cette information sur le site internet des établissements concernés.)

En référence à l'**arrêté du 31 Juillet 2009 modifié** relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier / modalités d'accès à la formation en soins infirmiers.

### **L'Article 2 précise :**

*« Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes (...) : Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (...) »*

NB : Sont concernés, les candidats bacheliers ou non, en reprise d'études relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC).

**Les IFSI se sont regroupés et il est demandé à chaque candidat d'inscrire ses choix, en les numérotant sur la fiche d'inscription, par ordre de préférence, parmi les 17 sites du regroupement.**

**L'épreuve écrite de sélection est commune à tous les IFSI de la Région Normandie : sujets, dates et heures communes, soit le 31 Mars 2022 - début des épreuves à 14h.**

- ✓ Les épreuves orales sont organisées par chaque institut du 28 mars au 8 avril 2022.
- ✓ Une convocation sera envoyée au candidat 15 jours avant le début des épreuves par l'IFSI de son premier choix. **Il doit s'assurer de l'avoir bien reçu.**
- ✓ Dans le cas où il ne pourrait pas intégrer cet institut inscrit en premier choix (classement au-delà du quota autorisé pour cet institut, voir tableau des quotas page 3), il pourra être admis dans un autre IFSI du regroupement qu'il aura classé et qui n'aurait pas atteint son quota à la clôture des épreuves.
- ✓ **Il est donc demandé à chaque candidat d'inscrire 4 choix, en les numérotant sur la fiche d'inscription, par ordre de préférence, parmi les 17 SITES de FORMATION en SOINS INFIRMIERS du regroupement**
- ✓ Si le candidat choisit de ne pas s'inscrire sur un ou des instituts de cette liste, il ne pourra y être admis même s'il a obtenu une note permettant l'admission et perdra le bénéfice de ses épreuves de sélection

## 2. MODALITES

Selon la réglementation sanitaire en vigueur au moment des épreuves, les modalités de la sélection seront susceptibles d'être modifiées et seront précisées dans les courriers de convocation.

TYPES DE CANDIDATS	SELECTION	CONDITIONS D'ADMISSION
<p><b><u>Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.</u></b></p>	<p><b>Un entretien</b> devant un jury composé de deux professionnels infirmiers dont <b>un</b> cadre formateur permanent de l'institut.</p> <p>L'entretien est noté sur 20 points.</p> <p><b>Il s'appuie sur la remise d'un dossier</b> permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations ainsi que les capacités à valoriser son expérience professionnelle.</p> <p>Il comprend les pièces suivantes :</p> <p>1° La copie d'une pièce d'identité ;                  2° Les diplôme (s) détenu (s) ;                  3° Les ou l'attestation (s) employeur (s) et attestations de formations continues ;                  4° Un curriculum vitae ;                  5° Une lettre de motivation.</p> <p><b>Durée de l'épreuve : 20mn (convocation par l'institut où vous êtes inscrit en premier choix)</b></p> <p><b>Une épreuve écrite</b> comprenant :</p> <p>- <b>une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions</b> dans le domaine sanitaire et social (notée sur 10 points).                  Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.</p> <p><b>et</b></p> <p>- <b>une sous-épreuve de calculs simples</b> (notée sur 10 points).                  Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.</p> <p><b>Horaire des épreuves: de 14h00 à 15h10</b>  <b>Rédaction : 14h00 à 14h30</b>  <b>Calcul : 14h40 à 15h10</b>                  (Aucune sortie autorisée entre les deux épreuves)</p>	<p>Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.</p> <p>Pour être admis, le candidat doit obtenir un total aux deux épreuves d'au moins 20 sur 40</p>

**Demandes d'aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap :**

Conformément au Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap, « *Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Le médecin rend un avis, qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours dans lequel il propose des aménagements. L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.* ».

**Les demandes d'aménagements d'épreuves sont à formuler uniquement auprès de l'établissement de votre premier choix qui vous indiquera les démarches à suivre.**

### 3. PLACES OUVERTES DANS LE REGROUPEMENT

INSTITUTS	ADRESSE	TELEPHONE	DEPARTEMENTS	RENTREE PREVUE EN	PLACES OUVERTES <sup>1</sup>
<b>IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - ALENCON</b>	5 rue du gué de Gesnes 61000 Alençon	02 33 31 67 03	Orne	SEPTEMBRE 2022	19
<b>IFSI CH AVRANCHES - GRANVILLE</b>	849 rue des Menneries BP 629 50406 Granville Cedex	02 33 91 50 87	Manche	FEVRIER 2023	16
<b>IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - BOIS GUILLAUME</b>	Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume	02 35 59 40 28	Seine-Maritime	FEVRIER 2023	13
<b>IFSI CHU CAEN</b>	Avenue de la Côte de Nacre CS 30001 14033 Caen Cedex 9	02 31 56 83 22	Calvados	SEPTEMBRE 2022	34
<b>IFSI CH CHERBOURG-EN-COTENTIN</b>	Rue du Trottebec BP 208 Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	02 33 20 76 36	Manche	SEPTEMBRE 2022	17
<b>IFSI CH DIEPPE</b>	Avenue Pasteur 76208 Dieppe	02 32 14 75 23	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2022	22
<b>IFSI CH EURE-SEINE - EVREUX</b>	22 rue du Dr Baudoux 27015 Evreux Cedex	02 32 78 35 52	Eure	SEPTEMBRE 2022	33
<b>IFSI CH FALAISE</b>	Bd des Bercagnes CS 60038 14700 Falaise	02 31 40 41 69	Calvados	FEVRIER 2023	11
<b>IFSI CHI PAYS DES HAUTES FALAISES - FECAMP</b>	5 rue Saint Nicolas 76400 Fécamp	02 35 28 61 00	Seine-Maritime	FEVRIER 2023	14
<b>IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE FLERS</b>	25 rue du Dr Maubert CS 60219 61104 Flers	02 33 62 62 80	Orne	SEPTEMBRE 2022	12
<b>IFSI CH L'AIGLE</b>	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'Aigle Cedex	02 33 24 95 70	Orne	FEVRIER 2023	12
<b>IFSI MARY THIEULLENT CH LE HAVRE</b>	28 rue Foubert 76600 Le Havre	02 32 73 38 30	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2022	34
<b>IFSI CH LISIEUX</b>	4 rue Roger Aini 14107 Lisieux	02 31 61 40 90	Calvados	SEPTEMBRE 2022	15
<b>IFSI SIMONE VEIL CHU ROUEN</b>	14 rue du Professeur Stewart 76042 Rouen	02 32 88 85 51	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2022	42
<b>IFSI DU ROUVRAY SOTTEVILLE</b>	4 rue Paul Eluard BP 45 76301 Sotteville-lès-Rouen	02 32 95 11 98	Seine-Maritime	FEVRIER 2023	20
<b>IFSI CH MEMORIAL ST LÔ</b>	IFSI-Lycée Curie-Corot 242 rue de l'Exode 50000 Saint-Lô	09 71 00 06 81	Manche	SEPTEMBRE 2022	9
<b>IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE VIRE</b>	4 rue Emile Desvaux BP 80156 14504 Vire	02 31 66 24 60	Calvados	FEVRIER 2023	9

<sup>1</sup> Les places ouvertes ne tiennent pas compte de l'augmentation des capacités d'accueil dans les instituts - CF. article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

## 4. CALENDRIER

<u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u>	24 janvier 2022
<u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> <i>Tout dossier reçu après cette date sera rejeté. (cachet de la poste faisant foi)</i>	<u>8 mars 2022 inclus</u>
<u>PUBLICATION DES RÉSULTATS</u>	28 avril 2022 à 14h

## 5. PIÈCES À FOURNIR

- **La fiche d'inscription recto-verso complétée et signée ;**
- **Le document d'autorisation de transmission de données**
- **Un chèque (non remboursable) de 95 euros correspondant aux droits d'inscription ;**  
Pour les IFSI publics : libellé à l'ordre du Receveur du TRESOR PUBLIC  
Pour les IFSI de la Croix Rouge d'Alençon et de Bois-Guillaume : libellé à l'ordre de l'IRFSS CRF  
Pour les IFSI du GCS de Flers et Vire : libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du GCS
- **Un dossier relié ou agrafé, comportant les éléments suivants classés dans l'ordre:**
  - ✓ Une copie lisible recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour en cours de validité au moment de l'inscription aux épreuves,
  - ✓ Une lettre de motivation,
  - ✓ Un curriculum vitae,
  - ✓ Une copie du (des) diplôme(s) obtenu(s),
  - ✓ Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestation(s) de formations continues. Les contrats de travail ne sont pas acceptés.

Les justificatifs fournis doivent permettre de justifier de la cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (**durée minimale : 3 ans**) Art-L6311-1 du code du travail.

Envoyer l'ensemble des pièces **uniquement** à l'IFSI de **votre premier choix** avant **le 8 mars 2022 dernier délai** (Cachet de la poste faisant foi). Le non-respect de cette règle entraînera l'annulation de votre inscription.

**Tout dossier incomplet et /ou fourni hors délai sera refusé.  
Aucune information ne sera délivrée sur la complétude de votre dossier lors  
du dépôt de celui-ci.**

## 6. DIFFUSION DES RESULTATS

- **La liste des candidats admis classés par ordre de mérite sur le regroupement (au regard des places disponibles), sera affichée dans chaque IFSI.** Elle sera également publiée sur les sites Internet de chaque institut. **Il n'existe pas de liste complémentaire.**

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés n°78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations. Vous pouvez donc vous opposer à la diffusion de votre nom sur ces listes. Dans ce cas, vous veillerez à cocher la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription au concours.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Tous les candidats seront personnellement informés de leurs résultats par courrier. Seule la réception d'une confirmation par écrit à valeur légale.

- **Le candidat sélectionné doit confirmer son admission avant le 12 mai 2022 - 17h** (Cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, le candidat qui n'a pas donné son accord écrit est présumé avoir renoncé à son admission.
- **Tous les candidats admis doivent produire au moment de leur confirmation d'admission une attestation signée sur l'honneur de désinscription** ou de non-inscription sur la plateforme *Parcoursup*.



# 7. INFORMATIONS POST-ADMISSION

## 7.1 FINANCEMENT DE LA FORMATION

- La formation a un coût pédagogique révisable chaque année. **Le financement de chacune des trois années de formation dépend de votre situation au moment de votre confirmation d'entrée en formation.**



**Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources<sup>(1)</sup> pendant la durée de votre formation**

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? <sup>(2)</sup>
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	Région ou OPCO <sup>(3)</sup> (si éligible)
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Pas de financement régional
En formation financée par la Région	Vous-même <sup>(4)</sup>
Dans une autre situation	Vous-même

- (1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...  
 (2) Conformément aux règles de financement régionales en vigueur à compter de septembre 2020 et sous réserve de modifications  
 (3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)  
 (4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

**Votre situation sera appréciée au moment de votre confirmation d'entrée en formation.**

**En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé**



## 7.2 BOURSES D'ETUDES

- Les étudiants peuvent obtenir une **bourse attribuée par le Conseil Régional**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année N-2 (des parents, du conjoint ou personnelles).
- La demande est faite au moment de l'admission définitive. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site « *parcours-métier* » de la Région Normandie (<https://parcours-metier.normandie.fr/>) à la rubrique « *se former aux métiers du sanitaire et social* ».

## 7.3 VACCINATIONS

### ATTENTION :

Afin de pouvoir suivre la formation, les étudiants devront avoir un schéma vaccinal complet contre :

- **L'hépatite B : une preuve de votre couverture immunitaire sera contrôlée**
- **La diphtérie - Le tétanos - La poliomyélite**
- **En fonction des règles sanitaires, d'autres obligations vaccinales pourraient vous être demandées (Ex : COVID-19, grippe...)**

**IL EST NECESSAIRE D'ANTICIPER LA MISE A JOUR DE CES VACCINATIONS BIEN AVANT  
VOTRE RENTREE EN FORMATION.**

## 8. FICHE D'INSCRIPTION 2022

### SELECTION IFSI - REGROUPEMENT DE NORMANDIE CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	
<p>NOM DE NAISSANCE : _____</p> <p>Prénoms : _____</p> <p>NOM D'EPOUSE : _____</p> <p>Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin      <input type="checkbox"/> Féminin</p> <p>Né(e) le : ____ / ____ / _____ à : _____</p> <p>Nationalité : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p> <p>Code postal : _____ VILLE : _____</p> <p>Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____</p> <p>Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____</p> <p>Adresse COURRIEL VALIDE : _____ @ _____</p> <p>J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet :</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Je suis titulaire du baccalauréat et je me suis également inscrit sur la plateforme PARCOURSUP :</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p>	<p><b><u>RESERVE A L'IFSI</u></b></p> <p>Dossier reçu le : ____ / ____ / ____</p> <p><input type="checkbox"/> Droits d'inscription</p> <p><input type="checkbox"/> Pièce d'identité</p> <p><input type="checkbox"/> Lettre de motivation</p> <p><input type="checkbox"/> Curriculum vitae</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation employeur - formation continue</p> <p><input type="checkbox"/> Cotisation sociale 3 ans</p> <p><input type="checkbox"/> Autorisation transmission des données</p>

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION
<p><input type="checkbox"/> Conseil Régional (poursuite d'études, service civique, salarié en CDD ou en CDI de moins de 24h/semaine, demandeur d'emploi)</p> <p><input type="checkbox"/> Employeur : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Organisme susceptible de prendre en charge le coût de la formation (<i>citez lequel</i>) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Prise en charge personnelle</p>

Tourner SVP

INSTITUTS	DEPARTEMENTS	RENTREE PREVUE EN	NUMEROTER VOS CHOIX <sup>1</sup>
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - ALENCON	Orne	SEPTEMBRE 2022	
IFSI CH AVRANCHES - GRANVILLE	Manche	FEVRIER 2023	
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - BOIS GUILLAUME	Seine-Maritime	FEVRIER 2023	
IFSI CHU CAEN	Calvados	SEPTEMBRE 2022	
IFSI CH CHERBOURG-EN- COTENTIN	Manche	SEPTEMBRE 2022	
IFSI CH DIEPPE	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2022	
IFSI CH EURE-SEINE - EVREUX	Eure	SEPTEMBRE 2022	
IFSI CH FALAISE	Calvados	FEVRIER 2023	
IFSI CHI PAYS DES HAUTES FALAISES - FECAMP	Seine-Maritime	FEVRIER 2023	
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE FLERS	Orne	SEPTEMBRE 2022	
IFSI CH L'AIGLE	Orne	FEVRIER 2023	
IFSI MARY THIEULLENT CH LE HAVRE	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2022	
IFSI CH LISIEUX	Calvados	SEPTEMBRE 2022	
IFSI SIMONE VEIL CHU ROUEN	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2022	
IFSI DU ROUVRAY SOTTEVILLE	Seine-Maritime	FEVRIER 2023	
IFSI CH MEMORIAL ST LÔ	Manche	SEPTEMBRE 2022	
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE VIRE	Calvados	FEVRIER 2023	

<sup>1</sup> RAPPEL : Vous devez choisir 4 instituts par ordre de préférence sachant que le choix 1 est l'IFSI où vous déposez votre dossier.

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription et certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et accepte sans réserve le règlement des épreuves.

Fait à \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**NOM et Signature du candidat**

## 9. AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES

Je soussigné(e), (Nom Prénom) \_\_\_\_\_ candidat(e) à la sélection pour l'admission **septembre 2022 / février 2023** en Institut de Formation en Soins Infirmiers :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'IFSI.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Lu et approuvé